

## DECISION DU MAIRE

### Signature d'un contrat de cession avec l'association IPSO FACTO DANSE

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,  
Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,  
Vu la délibération 101-2022 du 14 décembre 2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté n° 97-2022 portant délégation de signature à Monsieur TIMON Julien en qualité de troisième adjoint en charge de la culture et du patrimoine,

DECIDE de signer un contrat de cession avec l'association IPSO FACTO DANSE – COMPAGNIE DAVID ROLLAND CHOREGRAPHIES domiciliée 16 allée du commandant Charcot – 44000 NANTES pour 5 représentations du spectacle « Donne-moi la main » du 13 au 15 avril 2023 à l'occasion du festival LE NOOB pour un montant de 7.386,69 € TTC.

Fait à PONT-AUDEMER le 2 mars 2023

Pour le Maire et par délégation,



Julien TIMON  
Troisième Maire-adjoint en charge  
De la culture et du patrimoine

Publié le 09/03/2023

Accusé de réception en préfecture  
027-200077329-20230302-60-AU  
Date de télétransmission : 09/03/2023  
Date de réception préfecture : 09/03/2023